



COMPTE RENDU DU CTPS DU 23 JUIN 2011

Ordre du jour: (expert présent pour l'administration M.CHAPON préfigurateur DISI)

- Mise en place des DISI- conséquences organisationnelles et en terme d'emplois
- Questions diverses

Déclaration liminaire de la CGT FINANCES PUBLIQUES

Monsieur le Président,

Le CTPC de mars 2011 a entériné l'aspect juridique des DISI puis, le 24 mai un nouveau groupe de travail informatique s'est tenu.

C'est sous la pression de la CGT que lors du GT du 24 mai dernier la DG a consenti à une ébauche de discussions sur les moyens dont avaient besoin les syndicats pour fonctionner dans le cadre nouveau de la DISI. Cependant au bout du compte la Direction Générale n'apporte rien de nouveau et renvoie les organisations syndicales aux discussions en local, avec les responsables des futures DISI alors même que ces derniers, lors des premières réunions informelles de Mai nous expliquaient que le GT du 24 Mai traiterait du sujet.

La CGT, seule organisation syndicale opposée depuis le début à la mise en place des DISI, exige que cette mascarade s'arrête !!

Nous réclamons un cadrage national pour l'ensemble des DISI.

Ceci garantirait une équité entre elles, base indispensable aux futures discussions en Comité Technique local.

La CGT demande que la DG prennent des engagements :

– sur la garantie du maintien de tous les sites, de tous les emplois, sur le remplacement des cadres C.

– sur des moyens supplémentaires en droits syndicaux et financiers mis à disposition des OS.

(délais de route, frais de déplacement, autorisations d'absences et décharges de service,...) mais également sur des moyens matériels : locaux, téléphones, moyens informatiques, moyens de reprographie, accès aux audio et visio-conférences.

– sur l'amélioration des conditions de travail (gestion des PUV, cadrage des plages de travail...)

En dehors de tout cadrage national, le risque est de voir apparaître des organisations de travail différentes d'une DISI à l'autre, et pire, une mise en concurrence des ESI entre eux.

Concernant tout particulièrement notre CSI :

Quelles missions pour le service RH de l'ESI de Nevers ?

Dans le cadre de la DISI, comment s'organiseront la médecine de prévention et l'action sociale pour les agents de Nevers, bien entendu cette question est transverse et s'applique aux autres ESI.

Comment les votes des agents de l'ESI de Nevers lors des élections du 20 octobre prochain seront -il déclinés au sein du CDAS de la Nièvre.

Nous assistons au dernier CTP avant l'installation de la DISI Pays du Centre et nous avons autant d'interrogations sur son organisation.

La CGT dénonce la mise en place de ces nouvelles structures qui s'effectue « au pas de charge », à l'image de celle des DDFIP et DRFIP, avant même de finaliser les missions qui leur seront dévolues.

Nous attendons de votre part, Monsieur le Président, des réponses positives à toutes nos revendications.

Avant que l'administration n'apporte ses réponses aux déclarations liminaires des organisations syndicales, la CGT est intervenue pour clarifier les règles dans le cadre de la campagne électorale pour les élections professionnelles du 20 octobre prochain. Suite à la visite de la CFDT du 23 juin au CSI de Nevers nous avons demandé qu'à l'avenir les agents soient informés de la tournée des services par un syndicat quel qu'il soit. D'autre part nous souhaitons que pour toute réunion syndicale d'information, une demande préalable soit déposée par le syndicat dans le cadre des HMI et qu'une note intérieure en informe les agents.

A notre intervention M.CHAPON a répondu que la réunion à Clermont Ferrand du 05 juillet prochain consacrée aux élections traiterait de ce thème afin d'harmoniser les pratiques au sein des 4 ESI de Nevers, Limoges et Clermont Ferrand.

Réponses de M. CHAPON à notre déclaration liminaire:

- Il n'y a aucune craintes à avoir sur le maintien des sites et des missions de la DISI Pays du Centre. Les 4 sites ont des atouts pérennes. Les référentiels et l'info- centre à Clermont-Ferrand, le recouvrement à Limoges, la DPR à Nevers. D'autre part la DG fait le choix de la réinternalisation du développement auparavant confié à des prestataires privés.
- La DISI est une protection contre la RGPP car intégrant des sites de différentes tailles au sein d'une seule structure identifiable.
- Sur les emplois il est difficile de connaître aujourd'hui le périmètre des futures suppressions d'emplois annoncées encore pour 2012 et décidées au niveau central ou au ministère.
- Pour l'ESI de Nevers l'accueil de nouveaux serveurs est programmé et Madame BIED CHARETON est saisie des possibilités du site de Nevers pour en accueillir d'autres avec 300 m2 disponibles.
- L'organisation du service RH sera la déclinaison du CTPC de mars avec 1A, 1B et 1C. Cette organisation sera sans doute modifiée lors du Comité Local Technique de fin d'année et 1 C supplémentaire pourrait voir son poste transformé DISI. Le service RH travaillera à compter du 1er janvier 2012 à la gestion des 2 ex DIT de Limoges et Clermont Ferrand.
- Les emplois DISI qui seront laissés vacants dans les ESI auront toutefois vocation à rejoindre le siège de la DISI.
- La Cellule Informatique Départementale (CID) sera composée de 4 agents (2 ex CMIB 58 et 2 ex CMI 58). Ces agents conserveront leur implantation géographique mais seront pilotés par l'ESI de Nevers.
- Les Supports aux Infrastructures Locales (SIL) sera composée de 2 agents (2 ex EID Nevers) et aura comme compétence géographique la Nièvre et le Cher pour ce qui touche aux réseaux et serveurs. Il est envisagé qu'au niveau de la DISI soit constituée une équipe « référent » pour les questions réseaux. Cette équipe serait implantée à Limoges.
- Dans les 2 cas, CID et SIL auront le soutien d'un PSE.
- Sur la demande d'un cadrage national en terme de règles de gestion des agents des DISI M.CHAPON nous informe qu'une telle démarche a déjà été demandée par des futurs directeurs de DISI auprès de la DG.
- Sur nos demandes de voir élargis nos droits syndicaux pour tenir compte des réalités en terme d'éloignement et de durée des instances de dialogue social, CT, CAP, CHS, M.CHAPON fait remonter à la DG et nous informe qu'un GT généraliste sur le dialogue social sera réuni à la rentrée et devrait traiter de cette problématique.
- Pour l'action sociale et la médecine de prévention les agents continueront à dépendre de la Nièvre même si au CHS seul le médecin du Puy de Dôme sera titulaire avec possibilité de convoquer des experts médecin du 58 ou du 87. La même démarche sera mise en place pour inspecteurs hygiène et sécurité.
- Une réunion informelle réunissant toutes les organisations syndicales représentées au sein de la DISI se tiendra le 28 juin prochain au DIT de Clermont Ferrand. Elle traitera du schéma d'organisation de la future DISI.

Un vote est organisé pour le transfert des 3 emplois du CSI de Nevers vers la DISI. La parité administrative vote POUR. La parité syndicale CONTRE. La CGT explique son vote par son positionnement depuis le début contre la mise en place des DISI. D'autre part le transfert d'emplois amenés à terme à être implantés au siège de la DISI constitue pour Nevers une perte de 3 emplois ce qui n'est pas acceptable.

Questions diverses :

La CGT demande des précisions sur l'éligibilité des Contrôleurs 2ème classe lauréat du concours de Contrôleur 1ère classe pour les élections du 20 octobre prochain. Des précisions seront apportées lors de la rencontre du 5 juillet consacrée aux élections. Elles porteront également sur les AAP2 passant par Tableau D'avancement au grade d'AAP1.

LE 20 OCTOBRE PROCHAIN, UN SEUL VOTE UTILE, LA CGT !!

**VOS FUTURS REPRESENTANTS ISSUS DE CHAQUE ESI, SONT
D'ORES ET DEJA PRETS A VOUS DEFENDRE ET A FAIRE
RESPECTER ET AVANCER VOS DROITS.**